

Au fil du Miodet

Avril 2025



Mairie :
04 73 70 80 34

Pompiers :
18 ou 112

Gendarmerie :
17 ou 112

SAMU : 15

Centre anti-poison :
04 72 11 69 11

France Services :
04 73 16 59 97

Docteur BERLANDI :
04 73 70 80 87

Cabinet Infirmiers :
04 73 70 84 00

Dentiste :
04 73 39 80 19

Kinésithérapeutes :
04 73 53 09 00

Pharmacie :
04 73 70 80 66

Boulangerie :
04 63 79 00 51

Epicerie :
04 73 70 73 95

Tabac Presse :
04 73 51 22 19

Restaurant Chez Julie :
04 73 70 89 79

MAISON FRANCE SERVICES

Si vous rencontrez des difficultés pour toutes vos démarches administratives (Allocations familiales, Assurance Maladie, Carsat, Direction Générales des Finances Publiques, Ministère de l'intérieur, Ministère de la Justice, MSA, Pôle Emploi) vous pouvez vous adresser soit au chargé de clientèle de France Services au Bureau de Poste soit en appelant le 04 73 16 59 97.

Nouveauté à compter du mois d'avril 2025 : Monsieur Marc CHILE – Conciliateur de Justice auprès de la cour d'Appel de Riom et du Tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand, sera présent au sein de l'accueil France Services dans le bureau de Poste de Saint Dier d'Auvergne, les **mardis de 14h à 16h30 sur rendez-vous**.

Sa mission concernera le règlement amiable des conflits dans les domaines suivants : troubles du voisinage, relations entre bailleurs et locataires, différends entre personnes, problèmes de copropriété, consommation, droit rural, litiges commerciaux, litiges en matière prud'homale.

Exceptions faites des affaires pénales, des affaires familiales et des différends entre administrés et administrations.

Cette procédure est simple, rapide et entièrement gratuite.

MESNIE DES MERCENAIRES

Oyé oyé habitants de Saint Dier,

La Mesnie des mercenaires est une association basée sur Saint Dier depuis 2020. Nous pratiquons le tir à l'arc médiéval et partageons nos connaissances sur les activités liées à cette époque comme le filage et le tissage de la laine, la forge de pointes de flèches et de lances, le travail du cuir ou plus simplement la cuisine.

Nous sommes composés d'environ 25 membres et proposons un entraînement mensuel sur le stade de Saint Dier.

Lors de la saison passée, nous avons participé à plusieurs tournois médiévaux répartis dans plusieurs départements (voir photo). Nous avons organisé notre premier tournoi (uniquement réservé aux membres de notre association) au mois de juin et avons monté notre camp aux abords du stade



de Saint Dier. Nous avons également aidé à la participation du marché de Noël et du Fougat. Nous avons aussi réalisé une prestation pour la fête patronale de Bertignat où nous avons accueilli les visiteurs sur le camp et proposé des démonstrations de nos savoir-faire respectifs.

Si vous passez devant le stade et que vous voyez des toiles de tente et des archers, pas de panique, au contraire, vous pouvez même vous arrêter pour venir à notre rencontre...

CINÉ-GOÛTERS ET CINÉ P'TITS LOUPS

Pendant les vacances d'hiver, Ciné Parc a parcouru les superbes routes du Livradois Forez à l'occasion des ciné-goûters et ciné p'tits loups.

Plus de 600 spectateurs sont venus découvrir Sirocco et le Royaume des courants d'air de Benoît CHIEUX et le programme de courts métrages Vive le vent d'hiver !

Vous trouverez en pièces jointes quelques photos des séances et animations proposées lors de ces projections.

Un grand merci aux partenaires qui ont rendu ces événements possibles et aux spectateurs,

Au plaisir de vous croiser en séance,

Clara & Candice - Maison du Parc



COMITE DES FETES

Un Fougat sans feu mais ... plein d'Etoiles.

Hé oui ! Nous avons eu un invité surprise, monsieur « Vent » qui nous a empêchés d'allumer le feu.

Qu'à cela ne tienne, avec la participation de l'école primaire, mille petites Etoiles étaient au rendez-vous et nous ont illuminés avec leurs travaux réalisés à l'école mais surtout par leur bonne humeur et leur rire.



Atelier masque, initiation à la danse traditionnelle, atelier crêpes, défilé aux flambeaux à la nuit tombée, animation en musique et danses traditionnelles ont rythmé la soirée.

Un grand merci aux maîtresses du primaire, à tous les bénévoles et au personnel de la garderie qui ont grandement contribué à la réussite de la soirée.

Taxe GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) fait partie des compétences de la communauté de communes Billom Communauté. La collectivité assure depuis 2018, l'entretien, la préservation et la gestion des zones humides et des cours d'eau (berges, ouvrages ainsi que la végétation en bordure de rivières et ruisseaux).

Les cours d'eau du territoire en chiffres

- 1 cours d'eau domanial : l'Allier
- 94 cours d'eau non domaniaux (privés) soit 300 km sur le territoire
- 150 zones humides représentant 250 hectares

Dans le cadre de la stratégie GEMAPI de Billom Communauté, plusieurs études et chantiers sur les cours d'eau sont prévus. Il s'agit de chantiers prévus dans les programmations pluriannuelles des Contrats Territoriaux (outil financier et opérationnel de gestion des cours d'eau).

5 contrats territoriaux sont en cours sur le territoire. Un en régie : Litroux/Jauron. Quatre en délégation : La Dore (PNR Livradois-Forez), Les 5 rivières (pour les Assat - SMVVA), L'Allier Alluvial (EPTB Loire), Des Couzes aux Livradois (pour l'Eau Mère – Agglo Pays d'Issoire).

Plus d'informations sur le site internet de Billom Communauté, rubrique « Rivières » : <https://billomcommunaute.fr/vie-pratique/rivieres/>

Pourquoi une taxe GEMAPI?

Si les propriétaires fonciers ont l'obligation de procéder à l'entretien des berges qui bordent leur parcelle et ce, jusqu'au milieu du cours d'eau selon le Code de l'Environnement, Billom Communauté intervient au titre de la compétence GEMAPI pour effectuer des actions présentant un caractère d'intérêt général. Celui-ci permet d'engager des travaux pour renaturer les berges, restaurer les cours d'eau et zones humides, mais aussi endiguer les sources de pollution des eaux.

Pour financer ces différents travaux, Billom Communauté a voté en septembre 2023 la mise en place de la taxe GEMAPI comme la loi le lui permet.

Comment la taxe GEMAPI est-elle calculée et prélevée ?

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle intégrée au calcul de l'impôt foncier sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur la cotisation foncière des entreprises. Les bailleurs sociaux en sont, en revanche, exonérés.

Annuellement, la moyenne de la taxe GEMAPI ne peut excéder 40 euros par habitant. Pour 2024, le montant total prélevé par Billom.Co est de 150 400 € pour participer aux financements des études et des travaux programmés pour l'année. Les investissements prévus sur 6 ans en matière de cours d'eau de Billom Communauté sont estimés à 6 millions d'euros.

Les habitants des 25 communes sont concernés, car la taxe GEMAPI est basée sur le principe de la solidarité financière. La gestion de l'eau est un sujet qui implique l'ensemble des habitants.

Les actions prévues sont également financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et sur les fonds propres de Billom Communauté. Sur le territoire de Billom Communauté, le montant de la taxe GEMAPI sert à réaliser :

- des travaux de restauration de zones humides
- des travaux de protection des cours d'eau
- des travaux de restauration de la continuité écologique (circulation du sable et des poissons)
- des travaux de gestion des plans d'eau
- le suivi des débits et hauteurs d'eau dans les rivières (sondes)
- des actions de préservation de la biodiversité
- des actions de dépollution de l'eau
- des accompagnements individuels et collectifs des agriculteurs
- des accompagnements de propriétaires riverains des cours d'eau
- des animations de sensibilisation (scolaires et tout public)

SIVOS

Le Sivos de Billom vous propose de nouvelles activités sur l'année 2025 !

TAI CHI **ACTIVITES MANUELLES** **PISCINE**

MUSICOTHERAPIE **5€/Séances *** **GYM DOUCE**

EXPRESSION CORPORELLE

Informations auprès de MME MUSSO
04 73 68 56 04

*Sauf la piscine 8€/Séance

COF 63

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

RENDEZ-VOUS
BILLOM COMMUNAUTE

Programmation 2025
du Pays d'art et d'histoire

Retrouvez la programmation sur le site internet de Billom Communauté : www.billomcommunaute.fr

En version papier courant mars dans les bureaux d'information touristique de la Maison du tourisme du Livradois-Forez

Service Pays d'art et d'histoire de Billom Communauté
Programmation disponible au bureau d'information touristique de Billom

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION
AU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE BILLOM
04 73 68 39 85

Logement loué vide ou meublé - La restitution du dépôt de garantie

Aux termes de l'article 22 alinéa 7 de la loi du 6 juillet 1989, à défaut de restitution dans les délais prévus, le dépôt de garantie restant dû au locataire est majoré d'une somme égale à 10 % du loyer mensuel en principal, pour chaque période mensuelle commencée en retard.

2 situations sont à distinguer :

- soit l'état des lieux de sortie n'est pas conforme à l'état des lieux d'entrée : le bailleur doit restituer le dépôt de garantie dans un délai maximal de 2 mois sous réserve des retenues ou sommes réclamées qu'il aura justifiées,
- soit l'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée : le bailleur doit restituer le dépôt de garantie dans un délai maximal d'1 mois.

Ces délais courent à compter de la restitution des clés.

La pénalité de 10% commence à courir à compter du défaut de restitution du dépôt de garantie dans les délais prévus, donc à compter du mois où le retard est avéré (Cour d'Appel d'Aix-en-Provence : 15.02.24, n° 22-05838).

Pour en savoir plus et pour obtenir des réponses neutres, gratuites et objectives, contactez les conseillers juridiques et techniques de l'ADIL 63 pour faire le point.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 (excepté le lundi matin)

Maison de l'Habitat
29, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75 - contact@adil63.org ou www.adil63.org

Au fil du Miodet

Bulletin municipal de la commune de Saint Dier-d'Auvergne
Directrice de publication : Nathalie SESSA
Rédaction, prise de vue et mise en page : Le Conseil Municipal
Dépôt légal : avril 2025
Crédit photo : La municipalité - Reprographie : La commune
Tirage : 300 exemplaires - Distribution : Les élus



Si vous souhaitez faire passer une annonce, un article, une photo, n'hésitez pas à nous le faire savoir par mail : mairie-st-dier@wanadoo.fr